

TENNIS DE TABLE
Vétérans, seniors, juniors : né(e)s en 2001 et avant
- LOISIR – SANS COMPETITION -

Nom Prénom Né(e) le M / F (**)
Adresse
Code Postal Ville..... Email :
☎ domicile ☎ travail ☎ portable

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile ***Merci, le cas échéant, de corriger vos données personnelles dans ce pavé***

(*) L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical d'aptitude, **obligatoire pour l'inscription à la Fédération Française de Tennis de Table**. L'absence de ce certificat mi-octobre pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent.

ENTRAINEMENTS AU CENTRE SPORTIF SAINT EXUPERY DE VILLEBON

Entraînements dirigés : + de 16 ans

Jeu libre : Lundi 16h30-18h00 et 20h00-22h00

Pongistes Loisir : Jeudi 20h30 -> 22h30

A REGLER		Règlement :	
① Adhésion annuelle ASV :.....	18 €	En espèces	
② Supplément extérieur Villebon :.....	+ 18 €	Coupon sport/Chèque ANCV	
③ Cotisation annuelle ASV* :	107 €	Chèque à l'ordre de l'ASV	
TOTAL ① + ② + ③ :.....	€	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centime)	

***comprenant la licence promotionnelle FFTT**

RESPONSABLES : Jérôme GOUJON - Tél : 06 64 78 93 03 et William PRIOU - Tel : 06 68 93 99 81

Email : contact@asvvillebontt.fr

TSVP -->

Reprise desentraînements le : Jeudi 6 septembre 2018

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



ARTS ET SPORTS A VILLEBON (A.S.V.)

Concernant les demandes d'attestation :

- Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet. Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société.
Nom de la société :

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité **suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.**

Concernant les conditions de remboursement :

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. En cas de problème médical (certificat à l'appui) ou de déménagement lointain, un remboursement au prorata pourra être envisagé.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur Jérôme GOUJON au 06 64 78 93 03 et Monsieur William PRIOU au 06 68 93 99 81.

Dans l'espoir de vous revoir à la rentrée, nous vous souhaitons d'agréables vacances.

Bien sportivement,
Le bureau de l'A.S.V.